

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 23 FEVRIER 2007

Président : Monsieur BLANCHET André, Maire.

Secrétaire(s) de séance : Monsieur LE FUR Dominique.

Présents : BLANCHET A. THOMAS M. LE FUR J. LE FUR D. ALLANIC J-L. BLANCHET J-L.
LE PALMEC P. MORVAN J-N. TRARIEUX D.

Absents : BLANCHET Serge pouvoir à ALLANIC Jeanne-Louise.

Le conseil municipal décide qu'à chaque départ en retraite d'un employé communal il pourra lui être fait un cadeau d'un montant ne pouvant excéder 150 € ✓

Conformément à l'article 1150 le conseil municipal décide d'offrir une gerbe mortuaire uniquement aux personnes ayant oeuvré pour la commune. ✓

Suite à la proposition de Monsieur ROPERT concernant l'acquisition d'une tondeuse le conseil charge Philippe LE PALMEC de se renseigner auprès de plusieurs dépositaires pour les prix.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération maîtrise de l'énergie au SDELEC. ✓

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention (5 centimes par habitant) au mémorial des Morbihannais morts pour la France en Afrique du Nord. ✓

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder 80 € par enfant pour l'école School Gwen ✓

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder 100 € par enfant pour le C.I.P. HOUAT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder 600 € à l'Association MELVAN. ✓

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'accorder 150 € à la Croix Rouge. -

Pour extrait :

En Mairie, le Vendredi 23/02/2007

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

2ème Adjoint



LE FUR Jack
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Demande achat de terrains :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre, à Rémy BLANCHET, à sa majorité, un terrain sous les conditions prévues dans la délibération du 16 février 2006.

La demande d'achat de terrain de Madame Margaux DOREY a été refusée par 8 NON et 2 ABSTENTIONS.

La demande d'achat de terrain de Monsieur Ludovic MERCIER a été refusée par 8 NON 1 OUI et 1 ABSTENTION.

EPICERIE. Premier appel d'offre infructueux, l'architecte revolt à la balaise la superficie et les matériaux. Un nouvel appel d'offre sera lancé.

Appel d'offres à candidature pour la future épicerie : La mairie a reçu trois réponses dont BLANCHET Jean-Marc, celui-ci propose un loyer inférieur à celui prévu. Un entretien est prévu entre BLANCHET Jean-Marc et LE PALMEC Philippe et ALLANIC Jeanne-Louise.

Le conseil municipal fixe le loyer de GONTIER Frédéric à la somme de 150 € par mois à compter du 1 janvier 2007, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de bail.

Préparation du budget : programmes maintenus :

Construction épicerie - Rénovation et mise aux normes du bâtiment des pêcheurs. - Aménagement du local au-dessus du centre de soins. - Un budget de 2000 € pour l'outillage. - Entretien des gîtes communaux.

Une proposition pour le retour des déchets sur le continent nous a été faite cette étude est encore en cours.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre favorablement à la lettre qui lui a été adressée par la Mairie de Locmiquélic pour son soutien contre l'extraction de sable et gravier sur les fonds marins entre Gavres et Quiberon.

2ème Adjoint



LEFUR Jack
Signature et cachet